

2010-05-20 2010-05-14  
28737485(R) 28713791 (R)  
10:11 ARRÊTÉ NO 1 4:36

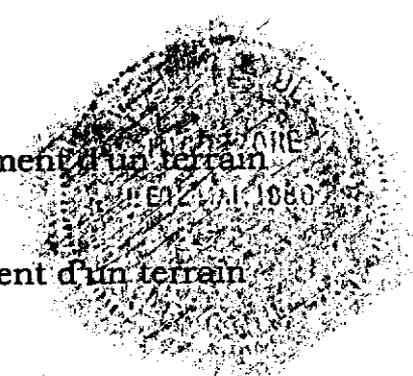
**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE  
LOTISSEMENT DE LE GOULET**

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de Le Goulet, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no 1 intitulé « Arrêté de lotissement de Le Goulet » est modifié :
  - a) en ajoutant à la suite du paragraphe 12., après le mot « Loi », le paragraphe 13. comme suit :

« 13. L'agent d'aménagement ne peut approuver un plan de lotissement ou tout document présenté en vertu de l'alinéa 44(1)l) de la Loi sur l'urbanisme, avant que n'aient été acquittés les droits pour un montant de :

    - a) 100 \$ pour tout document présenté en vertu de l'alinéa 44(1)l) de la Loi;
    - b) 200 \$ pour toute approbation de lotissement de type 1, plus 25 \$ pour chaque lot du projet de lotissement;
    - c) 500 \$ pour toute approbation de lotissement de type 2, plus 50 \$ pour chaque lot du projet de lotissement;
    - d) 250 \$ pour toute demande présentée en vertu de l'article 46 de la Loi. »
  - b) en ajoutant les définitions suivantes :
    - « h.1) « lotissement de type 1 » désigne un lotissement d'un terrain autre qu'un lotissement de type 2;
    - h.2) « lotissement de type 2 » désigne un lotissement d'un terrain qui exige l'aménagement
      - (i) d'au moins une rue, ou



(ii) d'une forme d'accès autre qu'une rue qui peut être approuvée par un comité consultatif ou une commission comme étant utile à l'aménagement du terrain; \*

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) :

22 mai 2010

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) :

22 mai 2010

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :

26 avril 2010

TROISIÈME LECTURE (par son titre)  
et adoption :

26 avril 2010

Sandra Young  
Secrétaire municipal

Ulysses Stasche  
Maire

I certify that this instrument  
is registered or filed in the  
Gloucester County Registry  
Office, New Brunswick

J'atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
d'enregistrement du comté de  
Gloucester, Nouveau-Brunswick

20 mai 2010 10:11  
date time-hour

28737485

Number - numéro

Tom Mean

Deputy Registrar - Conservateur Adjoint

Arrêté no

2/2

Village de Le Goulet